

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 9 OCTOBRE 2018

Présents : Guy Jouclas, Christian Fournier, Evelyne Dufour, Joe Deval, Corinne Knoderer, Christelle Viboud, Ludovic Leuleu, Caroline Lengagne, Roger Vialle, Pascal Goertz, Osvaldo Maria, Sophie Rouquié
Procuration : Dave Campos à Christelle Viboud
Absents : Damien Gélis, Vincent Malique

Demande de Huis clos : non

Nomination secrétaire de séance : Sophie Rouquié

Approbation du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité

1^{er} délibération : décision modificative

Dépense de 9258,95 € faite en 2017, travaux réalisés sur le réseau d'adduction d'eau pour l'apport d'eau sur borne à incendie. Cette dépense ayant été mal imputée, il convient de faire une régularisation, soit une dépense sur la ligne budgétaire 21568-91 ainsi qu'une recette sur la ligne 21531-91.
Approuvée à l'unanimité.

2^{ème} délibération : Régularisation du terrain de Mr et Mme Zindel. Il s'agit d'un tronçon du chemin « Les Claux Bas » (parcelle 1733 section C) qui mène au site du parapente et qui a fait l'objet d'un revêtement depuis plusieurs années. Le prix demandé par les propriétaires est de 1010 € au total (505 m² à 2 € le m²). Régularisation demandée depuis 2009.
Approuvée à l'unanimité.

3^{ème} délibération : Chauffage de la salle des fêtes : Consommation d'électricité plus importante en 2018 (août à août) due à une utilisation plus importante de la salle par des associations en semaine. Dans un souci d'équité avec les associations qui louent la salle le week-end, un forfait de 60 € sera demandé pour la saison 2018/2019 aux associations TTC, AERE 46, CHOMIAR et les mouvements du cœur.
Il est décidé d'installer un programmeur.
Vote : 12 pour ,1 abstention

4^{ème} délibération : PLUI : Compte tenu du projet de zonage du PLUI excluant de toute construction les 2/3 de la commune et dans le souci de rentabiliser les réseaux existants, Monsieur le maire sollicite une rectification du dit projet en intégrant les dents creuses et quelques parcelles de manière à renforcer la ceinture du bourg. En espérant que les services du Grand Cahors et le bureau d'études modifieront le premier projet présenté.
Approuvé : 12 pour ,1 contre

5^{ème} délibération : Travaux chemin mas de Gindrou
Reprise du dossier évoqué le 5 avril au sujet du chemin rural qui jouxte la propriété de Guy et Daniel Jouclas. Nouvelle délibération : Monsieur le maire directement concerné par cette affaire se retire. Monsieur Fournier, 1^{er} adjoint préside momentanément la séance.
Suite au rejet de la délibération du 5 avril 2018 relative à la modification du chemin rural

situé Mas de Gindrou concernant les parcelles n° B115 et 117, propriété de Mr Guy Jouclas et Mr Daniel Jouclas, la situation a aujourd'hui sensiblement évolué.

Un plan de circulation va être mis en place par les services du département de manière à sécuriser l'accès à la 811. L'accès à la 811 par ce chemin ne sera plus possible. Les riverains devront obligatoirement emprunter la D9 pour accéder à la D811. A ce jour, la sécurité des riverains n'est pas assurée compte tenu de l'implantation de la grange au bord de la D9. En cas d'accident la responsabilité du Maire pourrait être pleinement engagée. Mr Fournier rappelle qu'à cet effet, une permission de voirie a été accordée par le département. En conséquence, Monsieur le 1^{er} adjoint sollicite la modification du tracé de ce chemin rural. Les frais en question s'élèveront à environ 2000 € (terrassement, géomètre, signalisation et devis) seront pris en charge par la commune. Compte tenu de la position de Mr le Maire, propriétaire avec son frère des 3 parcelles de terrain en question, ces derniers s'engagent à indemniser la commune à hauteur des frais engagés.
Approuvée : 10 pour et 2 contre

QUESTIONS DIVERSES :

COMMISSION VOIRIE :

La Numérotation des voies est quasiment terminée. Les données seront communiquées au cadastre, à l'INSEE, au service national de l'adressage et à l'institut géographique national.

Le broyage des chemins blancs est terminé. Il ne reste que le Mas de Gindrou qui sera terminé avec du bitume.

Le nettoyage des 12 panneaux d'affichage a été fait ainsi que le nettoyage des parties communales notamment pour éviter les feux à cause de la sécheresse. Un nettoyage des croix communales. Certaines ont été ressoudées.

En ce qui concerne le trottoir qui mène de la mairie à la bibliothèque, nous sommes en attente de devis afin de mettre une double lisse de sécurité, ce trottoir étant régulièrement emprunté par les enfants.

COMMISSION TRAVAUX :

Bâtiments : de gros travaux sont prévus à l'église et à la salle des fêtes

Christian Fournier rappelle qu'une réunion de la commission travaux doit être organisée rapidement de façon à pouvoir demander les subventions dans les temps.

Mairie : Plan du CAUE envoyé. Nous sommes en attente de la réponse.

COMMISSION PETIT PATRIMOINE : Pour le PLUI il a été demandé de répertorier le petit patrimoine, château d'eau, lavoir, croix, garriottes, les puits. Une réunion de la commission patrimoine sera organisée en novembre. On pourrait faire un parcours de découverte pedestre de ce petit patrimoine.

Le travail qui servait à ferrer les chevaux pourrait être ramené dans le centre du village et faire partie de ce parcours.

CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE :

Le programme sera le suivant : Exposition de 9h à 18h. Office religieux, cérémonie et un conteur l'après-midi qui racontera des histoires de poilus. Les enfants de l'école participeront activement à cette journée.

L'AVENIR DE LA COMMUNE :

Dernièrement Guy Jouclas et Christian Fournier ont rencontré José Tillou pour parler d'une éventuelle fusion avec Caillac, possible jusqu'au 31 décembre 2018. Cela ne sera plus possible en année de pré-élections. Il faut ensuite attendre l'année 2020.

Auparavant, nous devons rapidement commencer entre nous une réflexion sur les communes avec lesquelles nous pourrions fusionner et la charte de la commune nouvelle

Présentation au conseil d'1 devis concernant le renforcement en eau Mas de Costes ce qui améliorera le débit de l'eau au Mas de la Fède et du Mas de Pouzat (devis d'un montant de 22090 HT).

Un autre devis de 25044 €HT relatif au projet de zonage PLUI afin de renforcer le réseau au niveau des Vitarelles, une borne à incendie sera envisagée dans ce secteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est close à 23h05.

